

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 2 avril 2012**

Etaient présents : Mmes-MM Yvon DELAUZUN, Stéphanie ELDIN, Louis HEBRARD, Jean LARUE, Françoise OROZCO, Véronique LOUIS, Agnès SEVENIER, Bernard VINCENT (8)
Absents/excusés : Bruno BONZI (procuration à A. SEVENIER), A. MASSOT (procuration à S. ELDIN), M. CENTARO (procuration à L. HEBRARD) (3)

Ordre du jour :

I - Approbation du procès-verbal du Conseil précédent (02/03/2011)

II - Points soumis au vote (délibérations à prendre) :

1) Vote du Budget primitif 2012 : ressources dont taxes directes locales et dépenses prévisionnelles

2) Travaux d'amélioration à la station d'épuration du village : inscription aux programmes 2014 du Contrat Ardèche Terre d'Eau

III – Points d'information et questions diverses

Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 10, Jean LARUE est nommé secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PRECEDENT (02/03/2012)

7 présents, 2 représentés

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil.

Il est approuvé à 9 voix sur 11, A. SEVENIER n'étant pas encore arrivée.

II - POINTS SOUMIS AU VOTE

18h 15 : A. SEVENIER rejoint les membres du conseil – 8 présents et 3 représentés.

1) Budget primitif 2012

Mme la Maire propose aux conseillers d'augmenter le taux des 4 taxes locales de 1.5% pour suivre le coût de la vie (2,1%), et rappelle que dans l'avenir l'octroi de subventions se fera en regard de l'effort fiscal de chaque commune :

Taxe d'habitation : 12,35%

Taxe foncière : 7,38 %

Taxe foncière non bâtie : 64,09%

Taxe foncière entreprise: 18,26%

Voté à l'unanimité

Attribution de subventions aux associations :

Mme la Maire propose d'allouer la somme totale de 722 € à répartir auprès des associations qui en ont fait la demande et qui ont retenue son attention (Berg Helvie, A.P.A.T.H, pompiers, A.D.M.R. 07, F.O.L. 07, prévention routière, amicales des écoles publiques maternelle et primaire, foyer socio-éducatif du collège, association des élus contre les gaz de schistes).

Votées à l'unanimité

Présentation du budget primitif 2012

Fonctionnement-dépenses : 241 111€, nettement plus élevé qu'en 2011 (173 707) mais en réalité les dépenses de fonctionnement restent stables, la différence est due au virement à la section investissement d'un montant de 70 000 €.

Par contre les recettes ont réellement augmenté, en particulier sur le poste « produits du domaine » qui passe de 26 648 à 50 650€ et la part de l'excédent 2011, reporté, qui passe de 6 709€ à 41 835€.

Les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées pour plus d'aisance financière dans la réalisation des futurs projets.

Investissement-dépenses : 536 048 €, chiffre en légère baisse par rapport à 2011 (587 733,22€) ; ce montant comprend bien sûr le report 2011 de 447 773 + 91 275 proposé cette année.

La majeure partie de la dépense ira au règlement de l'assainissement des Salelles qui vient de se terminer, des réserves incendie, le reste servira à financer l'enfouissement des réseaux secs aux Salelles, 2 études : l'une pour l'isolation phonique de la salle des fêtes et son aménagement intérieur ; l'autre pour la réfection de la place devant l'église et la mairie. Le chapitre mobilier matériel est lui en nette augmentation pour d'une part l'achat d'un logiciel qui permettra une mise à niveau de la dématérialisation et l'achat de jeux d'enfants.

Le montant des recettes résulte lui aussi du report 2011 d'un montant de 324 004 € auquel s'ajoutent l'excédent d'investissement de 139 781 € et le virement de la section de fonctionnement de 70 000 € pour l'essentiel ; à ajouter également les subventions du Conseil Général « CAP Territoires » en matière de voirie, eaux pluviales, réserves incendie.

Après en avoir pris connaissance, l'ensemble des Conseillers présents vote le budget 2012 à l'unanimité

2) Délibération pour amélioration de la station d'épuration du bourg centre

Une nouvelle programmation du contrat de rivière « Ardèche claire » de 3 ans (2012 – 2014) doit être mise en place. Il est nécessaire d'inscrire l'amélioration de la station du bourg dans cette nouvelle programmation si nous souhaitons pouvoir bénéficier de subventions.

Vote à l'unanimité

POINTS D'INFORMATION

1) Elevage familial d'une habitante du village

Pour tenter de trouver une solution au problème posé et après une visite sur le terrain, une réunion s'est tenue en Mairie, le 26 Mars dernier, en présence des personnes concernées, de Madame la Maire, de Monsieur le Premier Adjoint et d'une représentante des services de l'Etat (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations), médecin vétérinaire, directrice adjointe du service concerné.

Celle-ci nous a explicité le Règlement Sanitaire Départemental de l'Ardèche : aujourd'hui pour l'équipe municipale, les choses sont très claires :

L'article 26 stipule, dans ses 3^{ème} et 4^{ème} alinéas : « les installations renfermant des animaux vivants, notamment les clapiers, poulaillers et pigeonniers doivent être maintenus constamment en bon état de propreté et d'entretien. Ils sont désinfectés et désinsectisés aussi souvent qu'il est nécessaire, ils ne peuvent être aménagés à moins de 15 mètres des habitations occupées par des tiers... »

2) Permanence des conseillers pour le vote des 22 avril et 6 mai

Une liste est constituée. Les heures d'ouverture et de clôture du vote restent habituelles soit de 8h à 18h.

3) Site « Ibie' cycllette » : Véronique LOUIS nous informe qu'Etienne VENNETIER vient de réaliser et mettre en ligne ce site qui devrait répondre aux attentes des participants et supporters sur l'organisation de cette manifestation sportive. Cette initiative est portée par le comité des fêtes. N'hésitez pas à le consulter et surtout à vous y inscrire, cette première randonnée se fera le 13 mai.

- 4) L'animation « **Mon pays Ma Fête** », portée par Ardèche Méridionale, se déroulera le 11,12 et 13 mai prochain. Notre bistrot de pays « le Levant » sera donc à la fête durant ces 3 jours.
- 5) Concours de **pétanque féminin** prévu ce même jour 13 mai sur la place de l'église et jeux de boules organisés par La Boule de l'Ibie.

Ce week-end s'annonce chargé pour notre village !!

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire clôt la séance à 20h05.

Questions du public :

Mr F. FARGIER demande s'il peut édifier une serre de 70m² sur une de ses parcelles située au sortir du hameau des Salelles en bordure du chemin de Manaval :

Mme la Maire lui répond que la zone est classée « Ap » sur le PLU, donc inconstructible, et de plus située dans un cône de visibilité. M. Fargier le sait très bien puisqu'il a déposé une demande préalable de travaux, à ce sujet, qui lui a été refusée par la Direction Des Territoires.

Monsieur Fargier demande à ce que le P.L.U. soit modifié afin de rendre constructible la parcelle en cause. Madame la Maire précise que la modification de ce document d'urbanisme n'est pas à l'ordre du jour : le précédent Maire avec le Conseil municipal ont travaillé pendant plus de 5 ans sur ce plan qui a fait l'objet d'un arrêté du Préfet, fin 2009, le rendant exécutoire et opposable à tous. Cela a été onéreux pour la Commune, elle n'envisage pas de proposer de modification d'ici la fin de cette mandature, compte tenu des autres investissements en cours, car cela aurait un coût non négligeable alors qu'il vient, somme toute, d'être adopté !

Le 1^{er} Adjoint précise que la chambre d'agriculture a donné un avis favorable à ce P.L.U. et que celle-ci a demandé expressément de classer des terrains agricoles non constructibles, ce qui a été fait.

Les élus rappellent que ce travail s'est fait en toute transparence, plusieurs réunions publiques ont été organisées, enfin une enquête publique a été diligentée.

Monsieur Fargier reconnaît qu'à l'époque il avait fait part au commissaire enquêteur de sa volonté de voir cette parcelle classée constructible, sa demande n'a pas été retenue pour les raisons sus citées. Aujourd'hui ce terrain est et restera, donc, inconstructible.

Madame la Maire dit apprécier la qualité de ce P.L.U. très équilibré entre protection des terres agricoles, espaces naturels et zones urbanisables modérées, ce qui n'obère rien pour les générations futures et permet de garder la spécificité de notre Commune.

Elle comprend la difficulté de Monsieur Fargier, mais lui rappelle qu'en propriété et en fermage, il dispose de nombre de terrains en zone agricole constructible lui permettant de mener à bien son projet, après avoir déposé, bien entendu, une nouvelle demande préalable compatible cette fois avec le P.L.U..

Fait à Saint Maurice d'Ibie, le 19 Avril 2012

La Maire

Véronique LOUIS